

club
alpin
français



d'île-de-france

VANOISE : AUX
SOURCES DE L'ISERE ET DE LA RANDONNEE
(06-RW 69)

(du samedi 15 juillet au dimanche 23 juillet 2006)

avec Gilles MONTIGNY

Dans le cadre de randonnées à la journée, découverte des lacs, cols et sommets situés autour de Val-d'Isère et de Tignes (partie orientale du Parc national de la Vanoise), plus une journée au-dessus de Sainte-Foy-Tarentaise.

Les dates indiquées ci-dessus sont celles de la première et de la dernière journée d'activité sur le terrain. Les participants devront donc être présents sur place le vendredi 14 juillet en fin d'après-midi (lieu exact et modalités de transport indiqués lors de la réunion préparatoire), la collective prenant fin le lundi 24 juillet, après le petit-déjeuner.

Lignes générales du programme :

A titre indicatif, sans ordre pré-déterminé, voici une liste de sorties *envisageables*, le programme pouvant être modifié en fonction de la météo, des participants et des conditions de transport locaux. A chaque fois : durée en heures de marche *effective*, arrêts non compris, dénivelée (équivalente à la montée et à la descente).

A partir de Val-d'Isère : col de l'Iseran (5 h 30, 820 m), col de la Bailleta (6 h 30, 1 000 m), Rocher de Bellevarde (6 h, 980 m), sources de l'Isère (5 h 30, 760 m)

A partir de Tignes : cols de la Tourne et du Palet (5 h, 720 m), Aiguille Percée (5 h 30, 690 m), refuge de la Martin (5 h, 500 m)

A partir de Sainte-Foy-Tarentaise (dernier jour) : circuit par Le Crot et Le Miroir (5 h, 300 m). Une journée de repos est prévue en milieu de collective.

Niveau physique et technique :

M (montagne) : randonnée exigeant une bonne condition physique, accessible aux personnes pratiquant régulièrement la randonnée ; ▲▲ : itinéraires montagnards sur sentiers, pouvant emprunter des pentes raides, des pierriers, des éboulis, voire des névés ; allure à la montée : **normale** (300m/h) ; pour les personnes n'ayant encore jamais effectué de collective d'été avec l'organisateur, il est demandé de le contacter **avant l'inscription**.

Hébergement :

Hôtel-restaurant en demi-pension (repas du soir, nuit et petit-déjeuner) à Val-d'Isère (installation en chambres de 2 lits individuels, exclusivement) ; le dernier jour : chalet d'alpage au-dessus de Sainte-Foy-Tarentaise

Réunion préparatoire :

Le mercredi 14 juin 2006 à 18 h 30, 12, rue Boissonade ; présence obligatoire de tous les inscrits ; **ordre du jour** : présentation cartographique ; détails matériels concernant l'hébergement, le voyage et l'équipement (fiche de matériel) ; consignes générales (allure, regroupements) ; présentation des participants (tour de table) ; questions diverses.

Budget prévisionnel :

De l'ordre de 580-590 € ; il comprend : les frais administratifs, les frais d'organisation, l'hébergement en ½ pension (taxes comprises, boissons non comprises), une estimation des frais de transports locaux en cours de collective ; il ne comprend pas : les frais de voyage pour se rendre sur place et en repartir et les consommations prises à titre individuel, à la charge directe des participants

Inscriptions :

Auprès du secrétariat du CAF d'Ile-de-France ; remplir très lisiblement la feuille d'inscription accompagnée d'un règlement d'un montant de **219,50 €** ; le solde des frais de participation entrant dans le cadre des dépenses communes, calculé après déduction des arrhes versés à l'inscription, sera appelé en cours et en fin de collective ; compte tenu des réservations effectuées, l'attention des participants est attirée sur le fait qu'aucun montant précis de remboursement ne peut être assuré a priori en cas de désistement intervenant après la réunion préparatoire, il est rappelé que la souscription d'une assurance annulation est possible, se renseigner auprès du secrétariat.

Nombre de participants :

7, en plus de l'organisateur.

Renseignements complémentaires :

auprès de l'organisateur, par téléphone au 01.39.02.12.84 (répondeur) ou par courrier électronique : montignyilles@yahoo.fr

Assurance annulation facultative :

La Fédération des Clubs Alpins Français a souscrit auprès de la **COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCES** le contrat 7 904 966 qui vous permet de bénéficier **SUR DEMANDE EXPRESSE DE VOTRE PART AU MOMENT DE L'INSCRIPTION** de garanties **ANNULATION / INTERRUPTION DE SÉJOUR / BAGAGES**.

Comme tout contrat d'assurance, celui-ci comporte des restrictions, des exclusions, des franchises. La notice qui suit en donne les détails. **Nous vous invitons à la lire attentivement.**

Une analyse rapide montre que :

- Conçu pour des voyages d'une certaine durée, ce contrat devient, pour des week-end même un peu prolongés, un contrat **ANNULATION / BAGAGES**. En effet, la garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR** ne joue que si l'on est obligé d'interrompre le voyage **plus de 3 nuitées**, c'est-à-dire au moins 4.

Attention ! Ne pas confondre avec l'assistance rapatriement comprise dans l'assurance de personne dont vous bénéficiez si vous ne l'avez pas expressément refusée au moment du renouvellement de votre cotisation. La garantie **INTERRUPTION DE SÉJOUR**, lorsqu'elle joue, est faite pour être remboursée, dans certains cas, des prestations terrestres payées et non consommées dont on ne peut exiger le remboursement du prestataire ; elle n'a rien à voir avec l'assistance rapatriement.

- Le contrat comporte 3 options. Les primes correspondantes sont respectivement de 1,60 %, 1,85 %, et 2,50 % de la dépense totale à prévoir. Mais il y a un minimum, **le même pour les 3 options**: 8 €. De sorte que pour toute collective pour laquelle la dépense totale à prévoir est inférieure ou égale à 320 €, ce qui est le cas pour beaucoup de nos collectives, c'est l'Option 3 qui s'impose - si tant est que l'on veuille souscrire cette assurance **ANNULATION / BAGAGES** purement facultative.

- En effet, la garantie **ANNULATION** est assortie d'une franchise, elle aussi **la même pour les 3 options** : 45 €. Ce montant représente, pour un week-end même un peu prolongé, en France ou dans un pays limitrophe, une fraction des frais d'annulation qui enlève tout intérêt à la garantie **ANNULATION**. Reste alors la garanti **BAGAGES**, mais :

- **BAGAGES** : les matériels de sport de toute nature **ne sont pas garantis**. Franchise de 40 €, **quelle que soit l'option**.

- En définitive, ce qui distingue les 3 options, ce sont essentiellement les motifs d'annulation pris en compte. Ainsi, l'Option 2 se distingue de l'Option 1 par la prise en compte comme motif supplémentaire d'annulation, dans certaines conditions, de *l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante*. Quant à l'Option 3, elle admet, toujours dans certaines conditions, en plus de tous les motifs d'annulation pris en compte dans les Options 1 et 2, d'autres motifs liés à des risques de la vie courante, ce qui confirme que c'est bien elle qui s'impose tant que la prime ne dépasse pas le minimum de 8 € commune aux 3 options, et que la franchise de 45€ ne lui enlève pas son intérêt. Le fait que, dans l'Option 3, le plafond de la garantie **BAGAGES** soit de 1 500 € au lieu de 800 € dans les 2 autres, est aussi à prendre en considération. A chacun de juger au cas par cas

BULLETIN D'INSCRIPTION

A remplir intégralement pour chaque collective.

Référence RW: **69**... Dates : Nom de l'encadrant: *Gilles Montigny*

Facultatif: Référence d'un 2^{ème} choix: RW

J'ai la fiche technique correspondante: oui non

Dates de l'accord de l'encadrant (s'il y lieu) :

PARTICIPANT:

Nom: Prénom:

Téléphone (domicile):(travail):

Télécopie (domicile):(travail):

Adresse e mail :

Adresse:

Numéro d'adhérent: Réduction SNCF: (si le club s'occupe des billets)

CAF d'appartenance: non oui % nature:

(joindre photocopie de votre carte CAF si vous n'êtes pas membre du CAF d'Île-de-France).

Participation aux frais à verser à l'inscription€

Facultatif : () je souscris l'assurance annulation

Option 3 : motifs d'annulation ++ nbrx, interruption de séjour, vol de bagages 1500€

2,50 % du montant de la dépense totale à prévoir, minimum 8 €€

TOTAL€;

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT:

Nom: Prénom:

Adresse:

Téléphone (domicile): (travail): Lien de parenté:

Je certifie que j'ai pris connaissance de la fiche technique (ou programme) relative à la sortie à laquelle je m'inscris, que je me conformerai à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement, et que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis.

Date:/...../.....

Signature: